CHARTE DES MEMBRES ACTIFS

La vocation de cette Charte est d'affirmer un ensemble de principes qui fonde la participation des Membres Actifs de **SARAVAH**

Le bon fonctionnement de l'association repose sur une participation active de ses membres dans tous les aspects de la vie de l'association.

Les statuts ainsi que l'ensemble des textes qui régissent le fonctionnement interne, permettent à tous de participer activement aux décisions tout comme à leur mise en œuvre.

Ils ont été conçus en accord avec des choix de démocratie participative et une conception de la vie associative comme un espace de gestion collective du pouvoir.

Cette Charte constitue un contrat moral entre tous les membres actifs et non une contrainte légale.

Tous ceux qui signeront cette Charte s'engagent tacitement à respecter les principes qu'elle affirme. Ces principes donnent un cadre à la responsabilité individuelle et collective sans laquelle le projet de l'association ne peut être viable.

LES ENGAGEMENTS INDIVIDUELS

En devenant membre actif de SARAVAH, je m'engage à :

• **Respecter les décisions collectivement** prises tant dans le fonctionnement interne que dans la relation avec l'extérieur (partenaires, contrats, intervenants...)
• **Me rendre disponible pour participer aux différentes** réunions de l'association (Conseil des Membres Actifs, Commissions, Collèges...) et en cas d'absence à en informer celle-ci, et dans la mesure du possible à me faire représenter
• **Participer activement au bon déroulement des activités** de l'association (présence régulière, absence justifiée, implication dans la préparation et le rangement)
• **Prendre soin et respecter l'ensemble des biens** de l'association ou ceux dont elle a la responsabilité temporaire ou durable (locaux, ordinateurs, instruments, costumes, véhicules et matériels de location...)
• **Soutenir et diffuser le projet** de l'association (respect de l'image, participation à la communication...)
• **Tenir l'association informée** de tout changement éventuel relatif à ma situation (changement d'adresse, indisponibilité...)

LES ENGAGEMENTS COLLECTIFS

En devenant membres actifs de SARAVAH, nous nous engageons à :

• Faire respecter les statuts de l'association
• Mettre tout en œuvre pour que le projet de SARAVAH se réalise
• Assurer une qualité permanente d'information et de communication entre tous les membres de l'association
• Animer, au sein du Conseil des Membres Actifs, la vie de l'association et faciliter l'implication de tous
• Œuvrer pour le développement des activités de l'association dans le respect des principes de convivialité et de démocratie participative
• Être garants de l'image de l'association à l'interne tout comme vis-à-vis des tiers

Je, soussigné(e) , Membre Actif de SARAVAH, reconnais avoir pris connaissance du contenu de la Charte et m'engage par ma signature à mettre tout en œuvre pour respecter ces engagements.

A Tours, le **Signature**